

Présentation des résultats de l'enquête « Les caisses de pension suisses 2011 »

Evolution latérale pour les caisses de pension

Zurich, le 18 mai 2011 – **Après la reprise marquante dans l'année qui a suivi la crise financière, toute l'année, les caisses de pension suisses ont fait du surplace. Fin 2010, les caisses publiques étaient à 91% de couverture pondérée de la fortune et les caisses privées à tout juste 106%. Ces valeurs ne sont que très légèrement supérieures à celles de fin 2009, ce qui est largement dû à la faible performance de placement pendant l'année sous revue. Au vu des taux d'intérêt durablement faibles et de la crise de la dette de divers Etats, la réalisation des rendements visés nécessaires reste le principal enjeu pour les responsables.**

L'enquête actuelle, avec un nouveau nombre record de 361 participants (année précédente 278), permet des conclusions fondées et différenciées sur la situation actuelle de la prévoyance professionnelle et apporte une vue actuelle de la structure, de l'organisation, des placements et de la performance des institutions de prévoyance suisses participantes dans un contexte toujours difficile. En complément, les résultats apportent un éclairage sur une série de thèmes d'actualité tels que les ajustements de l'allocation d'actifs, l'évolution des mesures d'assainissement et les activités des caisses de pension sur le marché immobilier.

Une faible amélioration de la situation de financement

Après l'effondrement des bourses en 2008, l'année 2009 a été marquée par une reprise rapide. Le degré de couverture pondéré de la fortune a progressé de 85% à 90% pendant cette période pour les caisses publiques et de 97% à 105% pour les caisses privées. Cette évolution ne s'est pas poursuivie en 2010. Les degrés de couverture ont progressé seulement de 1% à 91% resp. 106%.

Ils sont donc nettement inférieurs au seuil de 115% indiqué comme objectif moyen par les caisses de pension participantes (sans garantie d'Etat) et qui contient aussi la nécessaire réserve pour fluctuations. La plupart des institutions de prévoyance ne dispose donc pas d'une capacité de risque suffisante pour des placements en actions ou d'autres catégories de fortune soumises à des fluctuations de cours importantes.

La performance-cible visée n'a pas été atteinte

L'amélioration de la situation financière inférieure aux espérances est un effet de la faible performance de placement pendant l'année sous revue. La performance moyenne calculée

s'établit à 2,95% (+10,3% l'année précédente) pour tous les segments des caisses de pension. Elle s'oppose à un rendement visé de 3,7% qui devrait permettre de maintenir le degré de couverture existant.¹ 41% affichent un rendement inférieur à 2,5%, 49% un rendement entre 2,5% et 5%. Au vu de l'exigence de rendement élevée, ceci est insuffisant à renforcer les réserves. Le résultat pour 2011 est insatisfaisant également à moyen terme. Ainsi, l'évolution depuis 2000 montre que le rendement visé n'a été obtenu que cinq fois ou, en moyenne, seulement un an sur deux.

Les motifs des résultats relativement faibles pour l'année sous revue ont été d'une part les taux historiquement faibles ainsi que les pertes sur les placements en dollar et en euro, en raison de l'évolution des changes. La phase des taux bas qui s'est prolongée a incité les institutions de prévoyance à maintenir leurs portefeuilles d'obligations à 37%, un niveau nettement plus faible que le niveau de 41% visé. La différence de 4% se retrouve dans la part de liquidités qui s'établissent en moyenne à 7% plutôt qu'aux 3% visés. Les actions et les immeubles ont tout juste atteint leur niveau de référence, avec 27% respectivement 20%. On remarque une légère progression des placements alternatifs, avec une part de 5% (4,7% l'année précédente), qui se sont donc maintenus en dépit de la controverse politique et des résultats décevants de l'année de crise 2008.

Risque obligé

A la question de modifications éventuelles de la stratégie de placement, environ un tiers des caisses ont déclaré des ajustements en 2010, environ la moitié d'entre elles indiquant l'optimisation comme motif. Une étude de la gestion des actifs et des engagements a été l'élément déclencheur pour tout juste 30% d'entre elles. Le reste des réponses a porté sur des modifications de la capacité de risque, la situation des taux bas et d'autres motifs.

Des augmentations de quotes-parts cibles ont été décidées en particulier pour les catégories Actions Etranger et Immeubles Suisse. Une bonne moitié des caisses ont décidé de réduire les obligations Suisse et un tiers ont décidé d'augmenter les placements alternatifs.

Ces résultats permettent de conclure que les caisses sont contraintes, dans les conditions de marché difficiles actuelles et avec les exigences durables de rendements élevés, de se réorganiser vers des placements plus rémunérateurs mais aussi plus risqués.

¹ L'écart manifeste entre la hausse des degrés de couverture et les rendements cibles non réalisés peut s'expliquer par les effets de mesures d'assainissement mises en place, un nombre de cas d'invalidité plus faible que prévu et une réduction des effectifs des assurés qui a permis d'affecter aux réserves de fluctuation une partie de la provision des assurés sortants.

Les caisses de pension sont des investisseurs immobiliers sur le long terme

Les placements immobiliers constituent tout juste 20% de la fortune de prévoyance et sont donc très appréciés. 82% des caisses de pension participantes ont indiqué posséder des placements immobiliers indirects, alors que 63% des caisses possédaient directement des immeubles. Le décalage général constaté vers les placements indirects pourrait surtout s'effectuer par le biais d'apports en nature dans des immeubles et de transformation en parts de fondation, car la plupart des fortunes spéciales immobilières sont fermées ou affichent des primes élevées. En cas de recul du prix des immeubles, 17% des caisses achèteraient des immeubles alors que seules 2% en vendraient. La plupart des caisses (58%) conserveraient les immeubles. Avec ce comportement, les caisses de pension exerceraient un effet de stabilisation.

Début 2009, les directives de placement de l'OPP2 ont réduit la part maximale d'immeubles de 50% à 30% et, dans le même temps, fixé une limite supérieure de 5% des placements sur un seul objet. L'enquête a révélé que seules quelques institutions de prévoyance ont réduit leurs placements en raison des nouvelles dispositions. Les caisses qui ont ressenti la limite des 5% sont un peu plus nombreuses. Environ un tiers des caisses avec des immeubles ont indiqué que la directive constituait une difficulté. On peut admettre qu'il s'agit principalement de petites caisses ou du moins de caisses possédant un petit portefeuille immobilier, pour lesquelles le taux maximum par objet individuel a vite été ressenti.

Une augmentation frappante des participants à la 11^e enquête Swisscanto auprès des caisses de pension

361 institutions de prévoyance (contre 278 l'année précédente) avec une fortune totale de CHF 426 (379) milliards ont participé à l'enquête 2011 avec date de référence le 31 décembre 2010. La participation a donc atteint un niveau record et souligne l'importance accordée à l'enquête.

Environ la moitié des assurés ainsi qu'environ 70% des fortunes gérées par les institutions de prévoyance sont couverts par l'enquête. En particulier dans le domaine des moyennes et grandes institutions de prévoyance, les résultats sont ainsi très représentatifs. A une exception près, toutes les caisses de pension cantonales ont participé. De même, presque toutes les institutions de prévoyance des grandes villes sont représentées. En ce qui concerne les caisses privées, on remarquera que presque toutes les sociétés du SMI avec une caisse de pension propre sont représentées. A nouveau, l'enquête vaste et techniquement exigeante a été soutenue par l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP et réalisée en coopération avec l'évaluation des risques de Complementa.

Evaluation détaillée

De plus amples informations ainsi que les résultats détaillés avec graphiques et commentaires sont disponibles dès à présent sur www.swisscanto-cp-enquete.ch.

En septembre, Swisscanto publiera à nouveau une étude détaillée avec des analyses et des commentaires de spécialistes.

Votre interlocuteur :

Marcel Baumann, responsable de l'étude « Les caisses de pension suisses 2011 »
Téléphone +41 58 344 44 97, marcel.baumann@swisscanto.ch

Swisscanto Asset Management SA, Waisenhausstrasse 2, 8021 Zurich
www.swisscanto.ch

Swisscanto – leader de la gestion d'actifs

Swisscanto figure parmi les plus grands promoteurs de fonds de placement, gérants de fortune et prestataires de solutions pour la prévoyance professionnelle et privée en Suisse. Cette entreprise collective des Banques Cantonales Suisses gère pour les clients une fortune de CHF 57,6 milliards et emploie 380 collaborateurs à Zurich, Berne, Bâle, Pully et Londres (situation au 31 mars 2011).

En tant que spécialiste confirmé, Swisscanto développe des solutions de placement et de prévoyance de première qualité pour des investisseurs privés, des entreprises et des institutions. En tant que promoteur de fonds, Swisscanto est régulièrement primé au niveau national et international. Le groupe est connu pour son rôle de pionnier dans le domaine des placements durables et pour son étude « Les caisses de pension suisses » publiée chaque année.